



Critères nationaux de sélection pour le
Championnat d'Europe U21 - 2019
(du 5/09/2019 au 08/09/2019, Helsingborg - Suède)

Ce tournoi est accessible aux compétiteurs¹ qui combattent dans une des catégories suivantes :

- Femmes : -46, -49, -53, -57, -62, -67, -73, +73
- Hommes : -54, -58, -63, -68, -74, -80, -87, +87

1. Critères d'éligibilité

Les critères d'éligibilités sont :

Afin d'être sélectionnable pour le CE U21 - 2019, le taekwondoïste doit être :

- de nationalité belge.
- en possession d'une licence GAL 2019.
- porteur d'un diplôme de 1^{er} Dan ou 1^{er} Poom Kukkiwon minimum.
- né en 1999, 2000, 2001, 2002 ou 2003.

2. Les critères nationaux

Etant donné que le Championnat d'Europe des -21 ans est accessible à des compétiteurs de catégories d'âge différentes (les juniors et les seniors), la Commission Nationale de Sélection (CNS) établira une sélection sur base de dossiers motivés qui seront remis par les directions techniques de chaque fédération. Après analyse des chances de succès, la CNS décidera d'une éventuelle sélection.

Néanmoins, des minima doivent être remplis pour prétendre à la sélection :

- Le taekwondoïste junior doit avoir au minimum remporté une médaille lors d'un open G depuis le 01/01/2019.
- Le taekwondoïste senior doit avoir au minimum remporté des combats sur les opens G depuis le 01/01/2019.

Les dossiers doivent être remis à la CNS pour le 17/06/2019 au plus tard.

¹ * Dans le présent document, le masculin a été employé à titre épicène.